STIF AUTORITÉ ORGANISATRICE
DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le - 6 OCT. 2006

Le directeur de cabinet

COM-RV/062-2006/yb
REF : A-0600-7965/D-0600-3208

M. Mourad SLIMANI

92230 GENNEVILLIERS

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier parvenu au STIF le 13 septembre dernier me faisant part de votre proposition de dénommer la future station, actuellement et provisoirement appelée « Asnières-Gennevilliers II », du nom de « 17 octobre 1961 ».

Je vous rappelle que la dénomination d'une station ou d'un arrêt s'inscrit dans une démarche concertée et partenariale qui implique les transporteurs et les collectivités locales, et également dans certains cas, des associations.

Dans ce cadre, votre proposition fera l'objet d'un examen attentif et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite qui y sera donnée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Christophe MONNET

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE
11, avenue de Villars • 75007 Paris • métro Saint-François-Xavier • bus 82-87-92
tél. 01 47 53 28 00 • fax 01 47 05 11 05 • http://www.stif-idf.fr